

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet					
MUSICAL INSTRUMENTS					
Solicitation No N° de l'invitation		Date			
W0113-16CS21/A		2016	-10	-19	
Client Reference No N° de ré W0113-16-CS21	férence du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-575-7028	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	° VI	ME	
KIN-6-46110 (575)					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd f	in	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2016-11-29				Eastern Standard Time EST	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	ıyer ld - ld de l'acheteur	
Mitchell, Jason kin575			n575		
Telephone No N° de téléphone FAX			No N° de FAX		
(613) 545-8206 ()			(613) 545-8067		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSTG MLS SUPPLY BLDG O-102 RM 110 BORDEN Ontario L0M1C0 Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



ld de l'acheteur - Buyer ID KIN575 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	BESOIN	2
1.2	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.3	Présentation des soumissions	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.5	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	4
4.3	MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	5
6.1 Ex	KIGENCE À LA SÉCURITÉ	6
6.2	BESOIN	6
6.3	Clauses et conditions uniformisées	
6.5	Responsables	6
6.6	PAIEMENT	
6.7	Instructions relatives à la facturation	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12		
	E A	
BESO	IN ET BASE DE PAIEMENT	9
ANNEXE	E «B» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	12
INSTR	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	12

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN 575
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article A des clauses du contrat éventuel.

1.2 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> 2016-04-04 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Clauses du Guide des CCUA

2.2.1 Aucun produit de remplacement

B4024T (2006-08-15) Aucun produit de remplacement

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0113-16CS21 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0113-16-CS21

 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN 575
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission financière 1 copies papier

Section II: Attestations 2 copies papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

N° de l'invitation - Solicitation No. W0113-16CS21 N° de réf. du client - Client Ref. No. W0113-16-CS21

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN 575

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

 utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe B Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe B Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section II: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.2 Évaluation financière

Pour que la soumission soit jugée recevable :

- 1) le soumissionnaire doit fournir un prix unitaire ferme pour tous les articles indiqués à l'annexe A Base de prix;
- 2) la somme du prix calculé de chaque article équivaudra au prix évalué du soumissionnaire;
- 3) A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix Soumission.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN 575
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.3 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>

(http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_fede raux.page?& ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN 575
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

6.1 Exigence à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans l'exigence à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Période du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 Mars 2016.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à 6.12.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Jason Mitchell

Titre: Officier d'approvisionnement intérimaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements Direction : Approvisionnements Kingston

Adresse: 86 rue Clarence, Niveau 2, Kingston, Ontario, K7L 1X3

Téléphone : 613-545-8083 Télécopieur : 613-545-8067

Courriel: jason,mitchell@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat sera fourni à l'attribution du marché.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0113-16CS21 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0113-16-CS21

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier

KIN-6-46110

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN575 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : Titre : Organisation : Adresse :

Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Numéro d'entreprise – approvisionnement :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé l'annexe A. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2. Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement
 - Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
 - c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0113--16CS21 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0113--16--CS21

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID
KIN575
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

KIN-6-46110

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur d'Ontario.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2016-04-04, Conditions générales biens (complexité movenne)
- c) Annexe A, Besoin; Base de paiement
- d) Annexe B, Paiement électronique
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du Guide des CCUA

G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

6.12 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) BFC Borden, CFSTG Base Supply, 247 Cambrai Road, Bldg O-111 Borden, ON, L0M 1C0.

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

ANNEXE A

BESOIN ET BASE DE PAIEMENT

Instruments et accessoires de musique

Contexte

Tout au long de l'année, la Division de la musique du CILFC présente divers cours de musique à l'intention de membres de la Force régulière et de la Première réserve. Nous présentons des cours des niveaux de qualification (NQ) 3 à 7, de même que des cours de direction musicale pour les officiers. L'objectif est d'enseigner aux stagiaires de nouvelles compétences, de perfectionner leurs compétences existantes et de leur fournir les outils qui leur permettront de devenir de meilleurs musiciens militaires.

Nous fournissons aux stagiaires des instruments de musique professionnels pour la durée de leur séjour à la Division de la musique du CILFC. Ces instruments sont utilisés à des fins d'instruction individuelle, d'ensembles de musique (harmonie, ensemble instrumental, petits groupes) et d'instruction de fanfare. Chaque année, nous comptons en moyenne près de 150 stagiaires à qui nous prêtons des instruments.

Objectif

Dans le cadre de la gestion continue du cycle de vie des biens actuels et afin de satisfaire aux demandes croissantes et aux nouvelles demandes, il est nécessaire d'acquérir les articles décrits ci-dessous.

Portée des travaux

En raison du calendrier d'instruction, nos stagiaires utilisent ces instruments pendant environ six heures par jour, dans toutes sortes de conditions météorologiques. Même si les stagiaires prennent bien soin des instruments, ceux-ci ont besoin d'être remplacés après avoir été utilisés pendant dix ou quinze ans.

Outre les points susmentionnés, les nouveaux instruments achetés doivent correspondre sur le plan visuel et sonore à ceux en main; la marque et le modèle, s'ils sont précisés, doivent être les mêmes et aucun produit de remplacement ne sera accepté.

Par conséquent, la marque et le modèle, s'ils sont précisés, des instruments décrits ci-dessous, doivent être extrêmement durables et nécessiter relativement très peu d'entretien, tout en étant de qualité appropriée à l'appui d'un développement de compétences musicales satisfaisant.

Tâches

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits ci-dessous.

Contraintes

Les travaux doivent être achevés et les produits doivent être reçus d'ici le 31 mars 2017.

ld de l'acheteur - Buyer ID $KIN575 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

Cuivres, percussions et accessoires – base de prix

Les soumissionnaires doivent proposer des produits qui ont la même description, sont de la même marque ou du même modèle ou portent le même numéro de pièce que ceux qui figurent dans la description des articles de l'appel d'offres ci-dessous. Aucun instrument de remplacement.

Article nº	Description du produit / marque / modèle / n° de pièce	Quantité	Prix unitaire DDP	Prix calculé DDP
1	Basse électrique « Fender Standard Jazz Bass ». Manche en palissandre, finition « Brown Sunburst ». Modèle nº 14-6200-532	1		
2	Cymbales de fanfare, de marque Sabian	2 ensembles		
3	Cloches tubulaires « 1.5 Octave Symphonic Series with 213 Field Frame », de marque Adams. Modèle nº ADM-BK3203CF.	1		
4	Glockenspiel « 2.5 Octave Deagan Symphonic Bells » de marque Yamaha. Modèle nº DG1590A	1		
5	Saxophone alto « Référence 54 », de marque Selmer.	1		
6	Cor français « YHR 668 II », à pavillon fixé, de marque Yamaha. Finition laquée.	1		
7	Trombone si bémol/fa, de marque Bach. Modèle nº LT42TG50	1		
8	Batterie « Stage Custom » en bouleau de marque Yamaha, de 6 morceaux (10 po, 12 po, 14 po, 16 po, caisse claire et 22 po) et avec pieds. Finition « Pure White ». Modèle nº SBX2F67CH PW.	1		
9	Batterie électronique « V-Drums », de marque Roland. Modèle nº TD-25KV	1		
10	Cymbales pour batterie, de marque Sabian. Ensemble « XSR Box Set ».	1		
11	Clavier électronique « Keystation 88 II », de marque M-Audio. Clavier maître MIDI de 88 touches avec connexion USB.	3		
12	Ensemble de cornemuse « AB3 Deluxe », de marque McCallum. (Cornemuse complète et prête à jouer, qui comprend le sac, les montures et les anches)	3		
13	Clarinette basse « Privilège » de marque Selmer. Modèle 67	1		
14	Tuba en si bémol, de marque Yamaha. Modèle nº YEB-632 S	1		
SOUS- TOTAL				

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W0113-16CS21 \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W0113-16-CS21

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN575 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

TVH		
TOTAL		

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier KIN-6-46110

ld de l'acheteur - Buyer ID KIN575 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «B» de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
(Carte d'achat MasterCard ;
(Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)